

---

Adresse de citoyens de la société populaire de Rambouillet, admis à la barre, qui félicitent la Convention de ses décrets, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de citoyens de la société populaire de Rambouillet, admis à la barre, qui félicitent la Convention de ses décrets, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 471-472;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14411\\_t1\\_0471\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14411_t1_0471_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Vous avés mis les vertus à l'ordre du jour, et les têtes des fripons et des traîtres ont roulé sous la hache de la justice.

Vous avés répandu des secours sur les parens des déffenseurs de la patrie, et l'argent de la nation console, et soulage, le vieillard qui regrette de ne pouvoir suivre son fils à la frontière.

Vous avés décrété que le peuple françois reconnoit l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, et le fanatique qui crioit à l'athéisme n'a plus d'armes à opposer à vos principes.

Vous avés établi des fêtes nationales et décadaires; la France aura des motifs de rassemblement dignes de la divinité qu'elle proclame, dignes des vertus qu'elle célèbre.

Vous avés prononcé l'extinction de la mendicité et des distributions de secours à domicile; le pauvre ne rampera plus aux pieds de l'orgueil, l'humanité souffrante ne gémitra plus dans des asiles flétrissans qui n'avaient d'humain que l'apparence.

Soyés bénis à jamais inébranlables montagnards, soyés bénis à jamais infatigables membres du Comité de Salut public.

« Les membres composant le bureau ».

BLANC (présid.), J. François THOMASSON (secrét.), SILVAIN (secrét.), ROBERT (secrét.), FANTIN (commissaire rédacteur).

## 48

**La société populaire de Carcassonne félicite la Convention nationale sur le décret qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

[Carcassonne, 10 prair. II] (2).

« Et nous aussi Jacobins fidèles, nous avons applaudi au décret qui proclame l'existence de dieu et l'immortalité de l'âme. Vous avés fait tomber le bandeau de l'erreur et du fanatisme; l'homme, dégagé des préjugés de l'enfance, ne voyoit plus dans la religion, que les raports immuables de chaque créature à son créateur, dans le système social, que la moralité des actions, dans l'habitude de la vertu, que l'acquiescement des devoirs du citoyen; mais l'intrigue terrassée devoit encore par de nouveaux efforts, servir la cause des tyrans. Son venin corrompateur allait déjà ternir l'éclat des vérités éternelles; il n'existait plus, d'après la doctrine de quelques hommes, qui ne sont célèbres que par leurs attentats contre la liberté, il n'existait plus ni vertus, ni devoirs, ni justice, et l'on nous conduisoit à l'esclavage, à travers l'immoralité. Ils croyoient ces hommes pervers nous éblouir par une fausse énergie, ils n'avoient qu'un patriotisme sans vertus, ils n'ont trouvé que la mort.

Il étoit digne de ceux qui avoient publié la déclaration des droits de s'incliner les premiers,

avec respect, devant le grand être, qui créa tous les hommes frères. Pères de la patrie! Il étoit digne de vous de faire voir que les vertus sont les premières bases de la sociabilité. Il étoit digne de vous d'apprendre aux méchants comme aux bons qu'il est un dieu témoin de leurs actions, dont la justice d'accord avec leur conscience, ne confondra pas le bienfaiteur de son pays, avec le tyran qui l'opprime.

Au milieu des mouvemens de tant de factions opposées au milieu de ce tourbillon d'intérêts liberticides et de préjugés fanatiques qui sembloient devoir engloutir la représentation nationale et entraîner les bases de notre législation, vous avés sçu montrer un caractère et un gouvernement; du sein d'un cahos rebutant de crimes et de perfidies, s'est élevé, à votre voix, la sublime morale des nations, morale pure comme la divinité dont elle émane, simple comme la nature, douce comme l'humanité près de laquelle elle assura toujours le bonheur. Vous avés à faire plus, il falloit annéantir le crime devant la vertu et rendre l'homme à sa dignité première, vous l'avez fait, sages Législateurs. Vous avés proclamé l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme; ces vérités consolantes descendues de la Montagne, ont retenti jusques aux extrémités de la République. Elles ont porté la joye et la paix dans tous les cœurs; que ce jour mémorable soit marqué désormais par une fête nationale, nous la consacrerons à la divinité, à la vertu, à la reconnoissance, c'est notre vœu, c'est celui de tous les Français. Vive la République, Vive la Montagne.

BORREL, Jeune (présid.), GODAR (secrét.), MARIN (secrét.), GAZER, Jeune (secrét.).

## 49

**Des membres de la société populaire de Rambouillet (1), admis à la barre, témoignent à la Convention nationale leur reconnoissance sur les décrets qui assurent des secours aux défenseurs de la patrie et à l'indigence, qui établissent des écoles nationales, qui mettent la vertu et la probité à l'ordre du jour, qui proclament l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme. Ils présentent un cavalier jacobin armé et équipé, et déposent sur le bureau 2 médailles délivrées à 2 de leurs concitoyens aux fédérations de Paris et d'Orléans (2).**

L'ORATEUR : Citoyens représentans,

L'allégresse universelle qui éclate aujourd'hui des diverses parties de la République, a été vivement partagée par les membres de la Société populaire de Rambouillet; ils nous envoient auprès de vous pour vous exprimer les sentimens d'admiration et de reconnoissance dont la Société est pénétrée pour les sublimes travaux de la Convention nationale.

Plusieurs fois vous avez vu la Société venir

(1) P.V., XXXIX, 160. B<sup>n</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1371.

(2) C 306, pl. 1163, p. 18.

(1) Seine-et-Oise.

(2) P.V., XXXIX, 160. B<sup>n</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 28 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1371; J. Fr., n° 624.

à cette barre vous adresser ses félicitations, et certes elles ne tariroient pas s'il falloit les mesurer sur vos bienfaits.

Votre active sollicitude embrasse à la fois tout ce qui peut consolider le bonheur de la France; tantôt vous répandez des secours abondans parmi les familles des défenseurs de la patrie, tantôt vous appelez tous les citoyens indigens à partager la bienfaisance nationale et vous leur créez un patrimoine précieux; tantôt vous vous occupez de l'instruction intéressante de la jeunesse et vous établissez des écoles nationales qui doivent former des hommes nouveaux, vrais amis de la patrie et capables de la servir efficacement dans tous les tems.

Vous voulez que tout ce qui se fera à l'avenir soit l'ouvrage de la justice, de la probité et de la vertu, vous poursuivez sans relâche la perfidie et le crime, et vous invitez les hommes à la pratique de leurs devoirs.

Vous avez sauvé la nation des funestes effets de l'athéisme que des monstres nés pour le malheur de la France vouloient y établir; vous avez reconnu au nom du peuple français l'existence de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme; une voix unanime a été votre écho.

Ils étoient bien profondément pervers ceux qui cherchoient à écarter du bon esprit d'une nation civilisée qui met au rang de ses vertus sa haine implacable pour les tyrans, toute idée d'un Être Suprême; ils vouloient déjà supprimer le remords, dans la vuë d'exécuter sans reproche de conscience le complot atroce qu'ils méditoient depuis longtems, de porter des mains parricides et sacrilèges sur la représentation nationale.

Mais grâces soient rendües à cet Être Suprême qui veillant sur les destinées de la République, a conservé les jours précieux de deux fidèles représentans du peuple dont la perte eût couvert notre patrie d'un deuil universel.

La Société populaire de Rambouillet, convaincue depuis longtems de la nécessité de repousser victorieusement les efforts multipliés de la tyrannie, a conçu le dessein d'armer et équiper un cavalier; malgré le peu de fortune des républicains qui composent cette Société, ils ont, par leurs propres moyens et à l'aide de quelques citoyens de la commune et du canton, exécuté leur glorieux dessein. Le cavalier nous accompagne, il est prêt à recevoir les ordres pour son départ, et il jure de vaincre ou de mourir pour la liberté.

« P.S. - Nous déposons sur le bureau deux médailles que les citoyens Maillet et Ducret de notre commune ont eües aux fédérations de Paris et d'Orléans en 1790 (stile esclave); ils les ont apportées à la Société qui en fait hommage à la Convention pour être brisées » (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

## 50

**Le comité révolutionnaire de Vitré (2) témoigne à la Convention nationale son indignation sur les attentats dirigés contre les représentans**

(1) C 306, pl. 1163, p. 29, daté du 19 prair. et signé: BRIÈRE (présid.), THIERRY (secrét.).

(2) Ille-et-Vilaine.

**du peuple, et invite la Convention à continuer d'assurer le bonheur du peuple.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vitré, s.d.] (2).

« Législateurs,

Quels sentimens d'horreur n'imprime point à des âmes vraiment républicaines la conduite des lâches suppôts de la tyrannie et de la royauté!

Le comité révolutionnaire de Vitré a frémi d'indignation en apprenant l'horrible attentat commis sur les courageux défenseurs des droits du peuple.

Espèrent-ils ces vils esclaves abattre l'énergie du peuple français en assassinant les représentans? ils doivent bien savoir qu'ils se trompent, et que plonger le fer dans le sein de ses législateurs, c'est attaquer et vouloir anéantir sa liberté qu'il a juré de maintenir jusqu'à la mort. Qu'ils craignent sa vengeance!

Pour vous, Législateurs, continuez à assurer le bonheur du peuple, votre concert et votre énergie ont, jusqu'à présent, conjuré les orages du despotisme et étonné nos féroces ennemis.

Nous nous empressons de vous déclarer que fidèles à nos sermens nous redoublerons de vigilance pour prévenir les complots dirigés contre vous et contre notre liberté ».

CHRISTOPHE (présid.), FEUVRIER, PERRON, LAROCHE, LABBÉ, MASSON, DURAND.

## 51

**Le comité de surveillance établi à Chinon (3), indigné des assassinats des despotes, les dénonce, avec toute la France, au genre humain. Nos braves montagnards, dit-il, ne tiennent à la vie que par amour pour leur patrie, et pour consolider notre heureuse révolution. Il invite la Convention nationale à rester toujours fidèle à ses principes et à ses vertus, et bientôt, ajoute-t-il, nous ne verrons d'autres trônes que ceux de la liberté et de la vertu.**

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Chinon, 15 prair. II] (5).

« Citoyens représentans,

Le désespoir des tyrans est à l'ordre du jour; ces monstres, ces insolents despotes n'ont d'autres ressources que l'assassinat; la République française toute debout les dénonce à tout le genre humain; qu'ils sachent, ces scélérats que nos braves montagnards ne tiennent à la vie que par amour pour leur patrie et pour consolider notre heureuse révolution et qu'ils sont prêts de nous tracer de leur sang la route glorieuse de l'immortalité, qu'ils sachent encore que la liberté vit dans nos âmes et que nous saurons toujours la conserver.

(1) P.V., XXXIX, 160.

(2) C 305, pl. 1149, p. 40.

(3) Indre-et-Loire.

(4) P.V., XXXIX, 161. B<sup>n</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(5) C 305, pl. 1149, p. 36.